

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-DOMAINE :

Décision budgétaire

OBJET :

**Compte de Gestion
du percepteur**

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

04 mars 2022

Affichage en date du :

04 mars 2022

Date du comité
syndical :

10 mars 2022

Délibération n°
2022001

Séance du Comité Syndical du 10 mars 2022 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt-deux, les dix mars à dix-huit heures.

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Salle des Fêtes, Place Antoine Monier, 11400 MAS Ste PUELLES.

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Présents :

ALRIC Didier, ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, AVERSENG Jean-Luc, BACHARAN Max, BATIGNE Robert, BOUSQUET Sébastien, DANJOU Jacques, DEUMIER Jean-Marc, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FABRE Danielle, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard, OURLIAC Jean-François, PELISSIER Alain, PRADEL Christophe, PEROTTO Serge, QUAGLIERI Jean-Pierre, ROSALIE Eric VIDAL Pierre.

Absents remplacés :

DEMANGEOT François remplacé par CHABERT Sabine.

Absents excusés :

ASENSIO Brice, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis, BOUSQUET Alain, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule, CAZENAVE Serge, COSTE Gilbert, FABRE Jocelyne, FRONT Gérard, LEMOINE Cédric, MAERTEN Didier, OURLIAC Christian, PAINCO Paul, PASSEMAR Aurélien, PECH Bernard, PEYRAS Benjamin, POUSSIER Grégory, PUJOL Michel, SOLER Floréal, VIOLA André.

Secrétaire de séance : QUAGLIERI Jean-Pierre

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.
En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif

Approbation du Compte de Gestion 2021 du Smictom de l'Ouest Audois
 Considérant que Philippe GREFFIER, Président, s'est retiré et a quitté la salle
 pour laisser la présidence à Mr Christophe PRADEL pour le compte de gestion.
 Monsieur Christophe PRADEL, 1^{er} Vice-président donne lecture du compte de
 Gestion 2021.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 350 471,24	5 301 833,95	0,00	0,00	88 637,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	480 260,00	470 490,64	0,00	0,00	9 769,36
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	752 408,82	37 979,81	0,00	0,00	714 429,21
656	Frais fonctionnement des groupes d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 623 140,16	5 819 304,20	0,00	0,00	812 835,96
66	Charges financières	4 694,20	4 667,30	0,00	0,00	-3,10
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 627 834,36	5 814 971,50	0,00	0,00	812 832,86
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 686,35				
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (2)	119 361,92	127 152,92			-7 771,00
043	Opérat ⁿ ordre inférieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		123 068,27	127 152,92			-7 084,65
TOTAL		6 750 872,63	5 942 124,42	0,00	0,00	805 748,21
Pour information		(20) 0,00				
R 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	45 632,31	0,00	0,00	-5 632,31
70	Produits services, domaines et ventes db	120 000,00	236 292,36	0,00	0,00	-116 292,36
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 781 863,81	5 626 202,86	0,00	0,00	-155 660,95
75	Autres produits de gestion courante	113 600,00	64 140,78	0,00	0,00	49 459,22
Total des recettes de gestion courante		6 055 463,81	6 172 468,39	0,00	0,00	-117 004,58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	42 226,63	0,00	0,00	-42 226,63
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 055 463,81	6 214 695,02	0,00	0,00	-159 231,21
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat ⁿ ordre inférieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		6 055 463,81	6 214 695,02	0,00	0,00	-159 231,21
Pour information		(20) 895 408,82				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

LE COMITE SYNDICAL
Après s'être fait présenter le budget primitif 2021
et les décisions modificatives s'y rapportant,
les titres définitifs des créances à recouvrer,
le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats,
le compte de gestion dressé par le receveur
accompagné des états de l'actif, l'état du passif,
l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer

Considérant que toutes les recettes et toutes les dépenses ont été portées,

Statuant sur l'ensemble des opérations constatées au titre de la gestion 2021 y compris celles effectuées pendant le délai complémentaire prévu à l'article R.324-3 et rattachées à la dernière journée de gestion,

Statuant sur le budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur - Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur de l'exercice 2021, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Voix pour : 21
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

PRECISE que celui-ci fait l'objet outre la présente délibération d'un document établi par chapitre et article et qu'il consigne "in fine" le résultat du vote par l'apposition de la signature de chacun des membres du Comité Syndical.

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884

Fendeille, le 10 mars 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER

